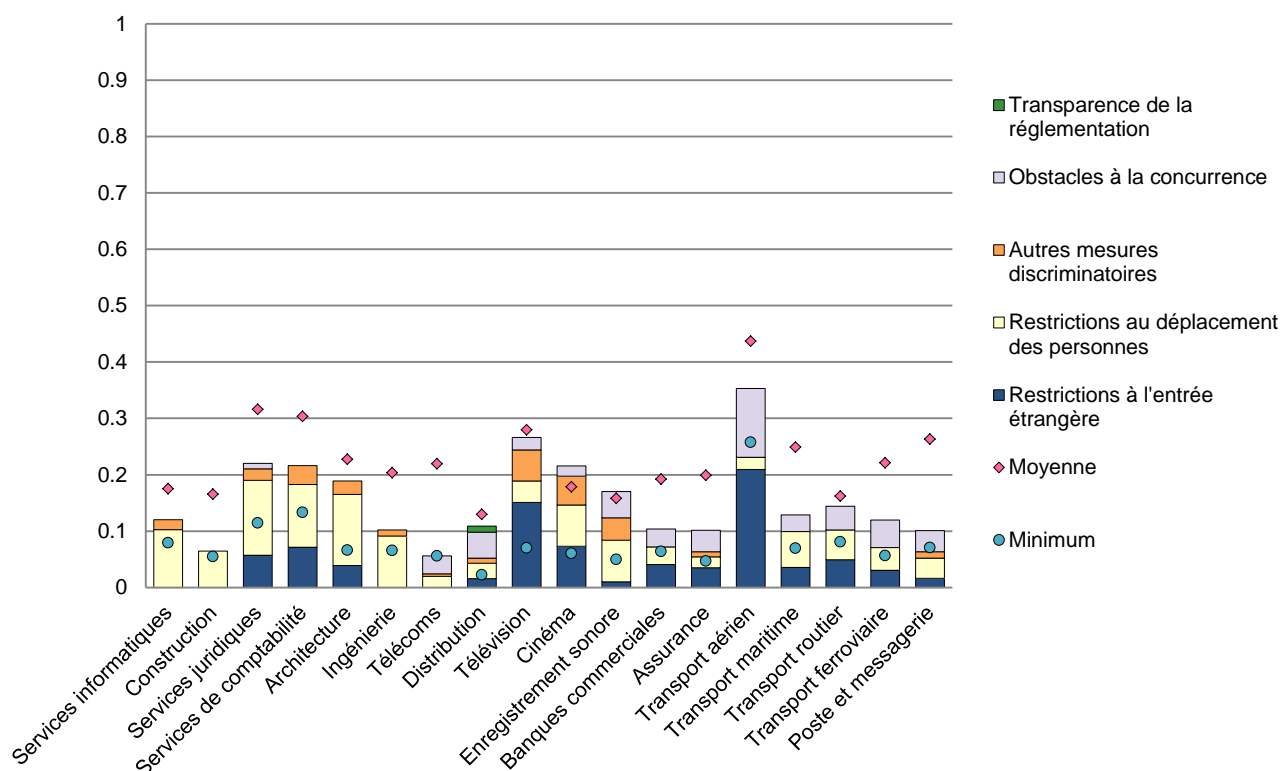


## Indice de Restrictivité des Échanges de Services (IRES): France

La France a exporté 220,5 milliards de dollars de services en 2012 et en a importé 190,8 milliards. Les exportations principales concernent le secteur des transports, le transport aérien venant en tête, suivi par le transport maritime et routier, ainsi que les services aux entreprises, notamment la recherche et développement. Le tourisme est aussi une source importante de revenus dans les services. La valeur d'IRES pour les 18 secteurs est présentée dans le graphique ci-dessous qui montre aussi la moyenne et la valeur minimale parmi les 40 pays inclus dans la base de données IRES.

**IRES par secteur et domaine réglementaire**



*Note:* Les indices IRES prennent une valeur entre zéro et un, un étant le plus restrictif. Ils sont calculés à partir de la base réglementaire IRES qui contient des informations sur les réglementations dans 34 pays de l'OCDE, ainsi que pour le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Russie et l'Afrique du Sud. La base de données IRES est remplie à partir des mesures s'appliquant à la Nation la Plus Favorisée. Les accords commerciaux préférentiels ne sont pas pris en compte. Dans le cas du transport aérien et du fret routier, seul l'établissement commercial est couvert (y compris les mesures complémentaires sur le mouvement des personnes). Ces données ont été vérifiées et examinées par les pairs des pays membres de l'OCDE.

La France a un indice IRES inférieur à la moyenne dans 16 des 18 secteurs couverts, les deux exceptions étant le cinéma et l'enregistrement sonore. Il n'y a pas de barrières horizontales à l'investissement s'appliquant à tous les secteurs, ce qui explique des valeurs proches du minimum dans des secteurs comme les télécoms ou la construction. En revanche, les mesures limitant le mouvement des personnes (examen du marché de l'emploi, durée de séjour) contribuent à des scores plus élevés, particulièrement dans les secteurs où la prestation de service s'effectue principalement par ce mode de fourniture. Des mesures discriminatoires ou des réglementations insuffisamment pro-compétitives expliquent la variation des indices dans les autres industries.

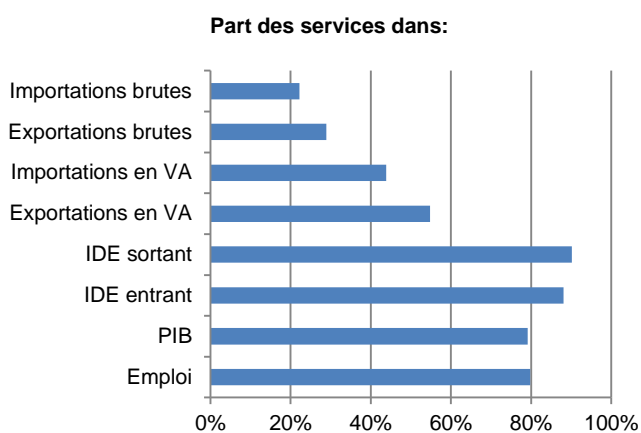
### Les secteurs avec les indices IRES les moins élevés

Les indices IRES sont les moins élevés dans les secteurs des télécoms, de la construction et du courrier. En ce qui concerne les télécoms, la France a la plus faible valeur de la base de données IRES du fait de l'absence de barrières à l'investissement et de réglementations organisant de façon efficace la concurrence entre opérateurs. L'indice IRES a une valeur proche du minimum dans le secteur de la construction car de même il n'y a aucune barrière spécifique en dehors des mesures horizontales liées aux mouvements de personnes. Dans le secteur du courrier, l'absence de monopole ou d'entreprise publique conduisent à des réglementations favorables à la concurrence, même si le capital de La Poste n'est pas entièrement ouvert et si l'ancienne entreprise publique bénéficie toujours d'avantages fiscaux.

### Les secteurs avec les indices IRES les plus élevés

Les secteurs où l'indice IRES a les valeurs les plus élevées (mais restant en dessous de la moyenne) sont le transport aérien, les services de télévision et les services juridiques. Dans le cas du transport aérien, des valeurs élevées sont observées pour tous les pays et la France reste en-dessous de la moyenne. Mais la présence d'une limite à l'investissement étranger (fixée à 49%) crée une barrière forte à l'entrée des prestataires non communautaires. L'attribution des créneaux aux transporteurs aériens fait aussi l'objet d'une réglementation qui n'est pas en faveur de l'ouverture du marché. En ce qui concerne la télévision, seul 20% du capital des chaînes de télévision diffusant en langue française peut être détenu par des étrangers et des mesures discriminatoires s'appliquent en matière de subventions à l'audiovisuel afin de promouvoir la diversité culturelle. Dans le secteur des services juridiques, la profession d'avocat reste très réglementée avec la nécessité de passer un examen local et des limites à la participation aux conseils d'administration des entreprises.

### L'importance pour l'économie d'un secteur des services efficace



En valeur brute, les exportations françaises de services représentent 25% du PIB mais en valeur ajoutée la part est supérieure à 50%, montrant l'utilisation intensive d'intrants provenant du secteur des services dans les exportations de biens. Par conséquent, des services de pointe et présentant un bon rapport coût-efficacité sont de la plus grande importance pour la compétitivité du secteur manufacturier. Dans le cas de la France, l'écart entre la part des services dans l'emploi et le PIB est cependant très faible, indiquant que la productivité du secteur des services est proche de celle des autres activités. Le profil de l'indice IRES suggère néanmoins que la France a des opportunités pour accroître l'efficacité de son économie en faisant de la réforme réglementaire une priorité pour accroître la compétitivité de ses secteurs de services et notamment en se concentrant sur les secteurs où l'indice IRES est plus élevé.

### Pour plus d'information

- » Accédez à toutes les notes pour les pays et secteurs de l'IRES, ainsi qu'aux outils interactifs sur le site web de l'OCDE : <http://oe.cd/stri>
- » Posez vos questions à la direction des Échanges et de l'Agriculture de l'OCDE : [stri.contact@oecd.org](mailto:stri.contact@oecd.org)